



Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

CERFA n°11543*05

RECEPISSE DE DECLARATION

D'OUVERTURE DE MUTATION DE TRANSLATION (1)

D'un débit de boissons à consommer sur place

D'un restaurant

D'un débit de boissons à emporter

(Art. L 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé justifie de la possession de la licence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de 3ème 4ème catégorie (2)
Le restaurant titulaire de la Petite licence restaurant Licence restaurant
Le débit de boissons à emporter titulaire de la Petite licence à emporter Licence à emporter

Sis à
Enseigne

Propriétaire du fonds de commerce :
Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance

Nom de naissance

Nom d'usage

Nom d'usage

Prénom

Prénom

Profession

Profession

Adresse du domicile

Adresse du domicile

Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination de la Société

Adresse du siège

Numéro de téléphone

Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation)

Déclarants (3)

Nom de naissance (3) <input type="text"/> Nom d'usage <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Date de naissance <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Lieu de naissance <input type="text"/> Département <input type="text"/> Adresse du domicile <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Nom de naissance (3) <input type="text"/> Nom d'usage <input type="text"/> Prénom <input type="text"/> Date de naissance <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Lieu de naissance <input type="text"/> Département <input type="text"/> Adresse du domicile <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
--	--

(1)(4) **Date d'obtention du permis d'exploitation**
(vente d'alcool à emporter interdite dans le département entre 22h00 et 8h00)

Agissant en qualité de (1) :

<input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel	<input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel
<input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire)	<input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire)
<input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5)	<input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5)

Déclare(nt) vouloir effectuer (1) :

<input type="checkbox"/> L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> LA MUTATION	Exploiter à partir du <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> le débit de boissons susmentionné, précédemment tenu par (1)(3) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="text"/> en qualité de : <input type="checkbox"/> Propriétaire exploitant à titre individuel <input type="checkbox"/> Locataire gérant (ou gérant mandataire) <input type="checkbox"/> Représentant légal de la société (5) (6)
<input type="checkbox"/> LA TRANSLATION	Transférer à partir du <input type="text"/> le débit de boissons précédemment installé à <input type="text"/>

Le ou les déclarants certifient :

1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 336-1, L. 336-2 et L. 336-3 du code de la santé publique ;
2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à Saint-Brieuc, Le : Timbre de la Commune

(1) Cocher la case utile

(2) Cette case ne peut être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4ème catégorie

(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h

(5) Notamment : - Gérant(s) de la SARL, de l'EUURL, de la SNC - Président ou Directeur Général ou Directeur Général Délégué de la SAS

- Directeur Général ou Directeur Général Délégué de la SA

(6) Préciser le cas échéant la dénomination de la société exploitant le débit de boissons antérieurement à la présente déclaration
Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers des libertés